



En 6 ans, 5 protocoles négociés et signés.

La Cfdt Santé-Sociaux agit pour les agents de la Fonction Publique Hospitalière

1. Mars 2000, protocole négocié et signé par la Cfdt sur les Conditions de travail

- **Crédits de remplacements** = augmentation des crédits utilisés pour remplacer les départs en promotion professionnelle, les congés maladie, etc. (= + **42 emplois créés pour le CHITS**)
- **Contrats locaux d'amélioration des conditions de travail (CLACT)** = création de CLACT pour des actions de prévention, formation, achat de matériel / création du plan Urgences (violences et sécurité), **déblocage pour le CHITS de fonds pour créer une crèche parentale, argent toujours disponible !!!**)
- **Formation professionnelle** = quotas d'entrée dans les IFSI et les écoles d'AS revus à la hausse / utilisation du fonds de modernisation des établissements de santé (FMES) pour plus de départs en promotion professionnelle,
- **Projet social** = obligation de le négocier dans le cadre du projet d'établissement.

2. Mars 2001, protocole négocié et signé par la Cfdt sur les Filières professionnelles

- **Passage en catégorie A** = infirmiers spécialisés (meilleure grille de rémunération et classe supérieure sans quota) / cadres de santé (grille de rémunération largement améliorée),
- **Grille des paramédicaux de catégorie B** = passage de 3 à 2 grades, avec un meilleur indice terminal / doublement du nombre de passages en classe supérieure,
- **Filière administrative** = passage de 15 % à 85 % du nombre d'adjoints administratifs / passage des chefs de bureau en attaché d'administration hospitalière (AAH),
- **Filière ouvrière et technique** = nombreux passages d'OPS en OPQ et d'OPQ en MO / passage des adjoints techniques en TSH avec une nouvelle grille de rémunération (effective fin 2003).



En 6 ans, 5 protocoles négociés et signés.

3. Septembre 2001, protocole négocié et signé par la Cfdt sur la RTT dans la FPH

- **Réduction du temps de travail, sans gel de salaire, avec plus de 45 000 emplois créés** = 35 heures pour le personnel de jour / 32h30 pour le personnel de nuit (au 1er janvier 2004), **Pour le CHITS 150 emplois temps pleins créés**
- **Plan emploi formation** = accès facilité aux IFSI pour les AS ayant 3 années d'expérience / quotas d'entrée revus à la hausse dans les écoles d'infirmières spécialisées (IADE, IBODE, puéricultrices).

4 et 5 Janvier 2006 et octobre 2006,
protocoles négociés et signés par la Cfdt sur la Formation et la Carrière
(500 millions d'euros sur 2 ans débloqués pour les hôpitaux)

- **Formation professionnelle tout au long de la vie** = droit individuel de formation (DIF) / accès facilité à la VAE (Validation des acquis de l'expérience) / création du congé pour effectuer un bilan de compétences,
- **Reclassement agents catégorie C** = nouvelles échelles de rémunération pour tous ; augmentation du nombre d'accès en classes supérieure et exceptionnelle pour les AS/AP/AMP dès l'été 2007,
- **Primes et NBI (Nouvelle bonification indiciaire)** = augmentation des primes infirmières, sages-femmes et cadres de santé ; NBI pour les ACH et les contremaîtres, etc.
- **Accès à la classe supérieure pour les paramédicaux de catégorie B** = augmentation de leur nombre, de 34 % en 2007 à 37 % en 2008, et 40 % en 2009,
- **Lutte contre la précarité** = accélération des mises en stage.